

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'ouverture de la chasse le mardi 19 septembre 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1er : Le VC 8 sera fermé à la circulation le mardi 19 septembre 2023 de 8h30 à 18h00.

Article 2 : La signalisation correspondante sera apposée pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur MOINET Guy, Président de chasse de Saleux, Salouël et Pont de Metz.
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité publique à Amiens,
- Messieurs les Policiers Municipaux de Saleux.

FAIT A SALEUX, LE 13 septembre 2023

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

